

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.203

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU
NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022
L'objectif principal de ce projet est une opération « pilote » en matière environnementale qui visera le « niveau E3C1 » de manière à anticiper la mise en œuvre de la « RE 2020 ».

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Ville de Royan souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des financeurs publics : l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

La phase Avant Projet Définitif (APD) a été validée en juillet 2022.

Le montant global de l'opération est fixé à 3 559 996€ HT, soit 4 271 995€ TTC, cette somme se décompose ainsi :

Travaux :	2 934 203 € HT
Etudes et honoraires :	409 549 € HT
Charges diverses :	216 244 € HT

Le financement du budget prévisionnel provisoire de l'opération est le suivant :

- Etat (DSIL 2022)	2 200 000 € HT
- Région Nouvelle-Aquitaine	320 000 € HT
- CARA	150 000 € HT
- Autofinancement Ville	889 996 € HT

Dans cette perspective, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'attribution de subventions relatives aux travaux de la construction du nouveau Centre Technique Municipal, ainsi que tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux.

Ces aides sont sollicitées sur la base des pourcentages maximum habituellement pratiqués.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de la construction du Centre Technique Municipal,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- au titre de l'opération de construction du Centre Technique Municipal de Royan, pour un montant subventionnable de 3 343 752 € HT (4 012 502.40 € TTC):
 - de solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 2 200 000 €,
 - de solliciter l'aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 320 000 €,
 - de solliciter l'aide financière de tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,
 - d'engager à financer la totalité de l'opération sur le budget communal 2022 et 2023,

- MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**
- d'attester que la commune récupère la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
 - d'indiquer que son n° SIRET est le suivant: 211 703 061 000 13,
 - de préciser que le terrain concerné est en cours de réalisation,
 - autorise Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 décembre 2022